



SAINT-CERGUES

COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2015

PRESENTS : Mmes M. D.COTTET - R.BOSSON – M.BRIFFAUD - J-M.PEUTET – P.BURNIER - C.SCHNEIDER – J.CREDOZ – M.C. BALSAT - B.SOFI - J-M COMBETTE - G.LYONNET – F.MOUCHET - - B.DONSIMONI – A.BARATAY - M.WIRTH – K.AILLAUD – F.SOUFFLET

ABSENTS: S.BONNARD – A.ZAMENGO

PROCURATIONS : G. DOUBLET à D.COTTET - E. FEVRIER à M.C. BALSAT - C. MOUCHET à R.BOSSON- G.LEONE DE MAGISTRIS à M.WIRTH

Assistent : Mme Stéphanie BONNET-BESSON, DGS et Mme Christiane ARMAND, secrétaire du Maire

Monsieur le Maire ne pouvant être présent à cette réunion de conseil municipal suite à une convocation à une réunion importante de l'ARC, la présidence de ce conseil revient à Mme Danielle COTTET, 1^{ère} Adjointe. Mme COTTET a ouvert la séance du Conseil municipal à 20h00 (rectificatif de l'horaire de 20 h30 à 20h00 et qui a fait l'objet d'une communication au public).

1°) Approbation du compte-rendu du 08 janvier 2015

Le conseil municipal approuve ce compte-rendu.

2°) Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance désigné au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Magalie BRIFFAUD

3°) informations, actualités sur les commissions communales, intercommunales, structures intercommunales :

Mme D.COTTET:

-Commission PLU: la Prochaine réunion se tiendra le lundi 02 mars 2015 à 9h00.

-La commune va lancer une modification n°4 du PLU pour les orientations d'aménagement sur la zone des Vouards et la Pièce.

-MJC : demande de prêt d'un bus communal pour la sortie ski de mercredi prochain. Le conseil reste sur sa position de ne plus prêter de bus aux associations.

-Augmentation tarifs cantine – transport scolaire – des différentes activités jeunesse : Magalie BRIFFAUD va regarder avec les chefs de service pour le prochain conseil afin d'établir le pourcentage d'augmentation pour 2015. En effet, il avait été décidé l'année dernière de procéder chaque année à des petites augmentations plutôt que de pratiquer une plus forte augmentation en une seule fois.

Mme M-CH BALSAT:

- Réunion du SIGETA : Une nouvelle aire d'accueil pour les gens du voyage est prévue sur Reignier. Le SIGETA souhaitait demander une participation supplémentaire aux communes par le biais des différentes communautés de communes ou d'agglomération en passant la participation de 1,80 € à 2,10 € par habitant soit 0,30 € d'augmentation. Un courrier va être fait en ce sens.

Mme M.BRIFFAUD:

-Une commission finances a eu lieu cette semaine pour étudier les demandes de subvention des associations.

M. C.SCHNEIDER :

-Bâtiment multifonctionnel : ralentissement de travaux suite aux intempéries.

Vendredi 06 février à 8h30 : réunion avec l'architecte pour la bibliothèque et étudier des modifications pour la laverie du restaurant scolaire.

Une analyse des coûts supplémentaires et de la sécurité du bâtiment par rapport au restant du gros bâtiment qui sera toujours en travaux, doit être faite par le maître d'œuvre afin de décider si oui ou non la mairie opte pour une ouverture anticipée des locaux périscolaires pour la rentrée 2015.

-SIGSPRA : le préfet a envoyé un courrier confirmant la suppression de ce syndicat dans un premier temps pour le volet des visites de contrôle de sécurité des bâtiments ERP à compter du 31 janvier 2015. Pour le reste des missions, la décision sera prise rapidement.

Mme P. BURNIER :

-Charte des ATSEM : groupe de travail mardi 03 février dernier avec la DGS, la responsable du service scolaire et les ATSEM afin de préparer une charte définissant leur cadre d'activités.

4°) Délégation de signature à M. le Maire : Néant

5°) Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques : Adhésion

Mme la 1^{ère} Adjointe présente à l'Assemblée la demande de l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques sollicitant notre cotisation pour l'année 2015 d'un montant de 361 Euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette adhésion et le paiement de la cotisation 2015 d'un montant de 361 €.

6°) Eclairage Public : coupure de l'électricité entre minuit et 5 heures du matin

Mme la 1^{ère} Adjointe précise à l'Assemblée que dans le cadre du contrat EPUR émanant du SYANE, la commune bénéficiera d'une programmation générale de ses horloges par l'entreprise chargée de ce contrat afin que les lampes publiques soient éteintes de minuit à 5 heures du matin, à partir du 1^{er} mars 2015.

Le conseil municipal décide d'entériner ces heures de programmation, soit de minuit à 5 heures du matin les lampes de l'éclairage public seront éteintes, à partir du 1^{er} mars 2015.

7°) Cession d'une parcelle de terrain à la commune / François BURGNARD au lieudit « Les Touvières »

Mme la 1^{ère} Adjointe informe le conseil qu'au vu de la demande relative à la vente d'une parcelle section A N° 2290 d'une superficie de 17 ares 40, sise au lieudit « les Touvières », appartenant à Monsieur François BURGNARD. La vente se réalisera au prix de 4 Euros du m², soit à la somme de 6 960 Euros.

Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle section A N° 2290 d'une superficie de 17 ares 40, sise au lieudit « les Touvières », appartenant à Monsieur François BURGNARD. La vente se réalisera au prix de 4 Euros le m², soit au prix de : 6 960 Euros.

Il est précisé que l'ensemble des frais sera pris en charge par la commune.

Le conseil municipal approuve cette cession avec 1 abstention et 20 pour.

8°) Cession de terrain à la commune / Joseph BRIS Chemin des Corbeilles

Mme la 1^{ère} Adjointe informe le conseil que dans le cadre de la régularisation foncière du Chemin des Corbeilles et qu'au vu de la demande de rétrocession de parcelle sise au lieudit « Chemin des Corbeilles », section C n°3522 p d'une contenance de 0 are 14, appartenant à Monsieur Joseph BRIS, pour 1 Euro,

Le conseil municipal autorise la rétrocession de la parcelle sise au lieudit « Chemin des Corbeilles », section C n°3522 p d'une contenance de 0 are 14, appartenant à Monsieur Joseph BRIS, pour 1 Euro,

Il est précisé que l'ensemble des frais sera pris en charge par la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette cession.

9°) Cession de terrain à la commune / AVDIU Chemin des Corbeilles (anciennement MORO)

Mme la 1^{ère} Adjointe informe le conseil municipal que dans le cadre de la Cession de terrain à la Commune en vue de la régularisation foncière du Chemin des Corbeilles au nom de Monsieur Albert AVDIU et Madame Idajete HETA (ex MORO) et au vu de la demande de rétrocession de parcelle sise au lieudit « Vignes de Pavillon », section C n°318 p d'une superficie de 0 are 06, n°319p d'une superficie de 0 are 12,

n°320 d'une superficie de 0ares08 appartenant à Monsieur Albert AVDIU et Madame Idahete HETA, pour 1 Euro,

Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle section C n°318 p d'une superficie de 0 are 06, n°319p d'une superficie de 0are12, n°320p d'une superficie de 0ares08 appartenant à Monsieur Albert AVDIU et Madame Idajete HETA, pour 1 Euro,

Il est précisé que l'ensemble des frais sera pris en charge par la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette cession.

10°) Porter à connaissance au conseil municipal

-Vente de biens communaux, un terrain à Moniaz et la maison des sociétés : on regarde actuellement si la mairie peut faire des annonces dans des journaux.

-Ancien bus scolaire : les services étudient différentes possibilités : le transformer en véhicule de type fourgon aménagé pour les services techniques ou le vendre.

-Prochaine séance du conseil municipal fixée au jeudi 05 mars 2015.

La séance est levée à 21 heures 05.

La secrétaire de séance,

Magalie BRIFFAUD

